

**N° d'ordre : 12**

**N° délibération : 2023.2102.SP**

# CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

**Séance Plénière du lundi 11 décembre 2023**

**Former, au delà du handicap : Programme Régional pour l'Accès à  
la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées  
2023 - 2028**

## **Synthèse**

Fin juin 2023, dans un contexte de baisse sensible du taux de chômage et de tensions de recrutement, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi représentaient 9.7 % de la demande d'emploi fin de mois (DEFM), ce qui situe la région Nouvelle-Aquitaine au-dessus de la France métropolitaine qui affiche un taux de 9 %. Une donnée qui rappelle que le handicap demeure un facteur important des difficultés à accéder ou à se maintenir dans l'emploi malgré les ressources développées par les pouvoirs publics depuis, en particulier, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

La formation professionnelle constitue pour la Région Nouvelle-Aquitaine un formidable levier pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette orientation découle de manière plus générale d'une volonté à lutter contre les inégalités et contre toutes les formes de discriminations dans l'accès au monde du travail.

Les politiques volontaristes menées ces dernières années par la Région Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires, au plus près des territoires et des personnes en situation de handicap, produisent des résultats visibles et positifs en termes d'accès à la formation et à la qualification. Ainsi, les personnes en situation de handicap ont représenté, en 2022, **14% des entrées dans les dispositifs de formation déployés par la Région Nouvelle-Aquitaine, proportion**

**significativement supérieure à la représentation de ces personnes dans l'ensemble de la demande d'emploi – 9,8% - à la fin de la même année.**

Ce sont **plus de 16 000 personnes en situation de handicap qui ont été formées entre 2019 et 2022**, avec une augmentation de 3 points de la part des personnes handicapées entrées en formation sur la période. La Nouvelle-Aquitaine s'affirme comme une région de référence en matière d'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap.

Ces bons résultats sont à mettre à l'actif d'une stratégie régionale de formation professionnelle ambitieuse en termes d'inclusivité. En effet, cette stratégie a permis de faire évoluer les dispositifs de formation selon une logique de parcours individualisé et adapté à la situation de chaque personne. Le développement des Habilitations de Service Public « Socle » et « 1<sup>er</sup> niveau de qualification » et du dispositif Amorce de parcours, entre 2019 et 2023, ont activement contribué à créer des conditions plus favorables.

A l'appui de cette stratégie, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est pleinement saisie de la responsabilité que lui a confié la loi du 5 mars 2014, portant réforme de l'orientation et de la formation professionnelles, d'élaborer et de conduire un Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH). Fédérant les acteurs régionaux concernés autour d'objectifs partagés, le premier PRAFQPH Nouvelle-Aquitaine 2018 – 2022 a participé à créer les conditions qui rendent davantage accessibles les formations de droit commun. Les efforts conjoints des partenaires, de la Région, de l'AGEFIPH et de l'ARS notamment, autour du Centre Ressources Formation Handicap (CRFH) ont permis de mobiliser, d'outiller et de professionnaliser les acteurs de la formation sur les enjeux de l'accessibilité et de la compensation du handicap. En ces matières, la Nouvelle-Aquitaine fait référence.

Ces avancées invitent à aller plus loin, à conforter et à amplifier les résultats obtenus en Nouvelle-Aquitaine. C'est pourquoi la Région propose, en lien étroit avec l'AGEFIPH et ses autres partenaires, de renouveler le PRAFQPH de Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2028. A cet effet, **plus de 300 professionnels de la formation, de l'orientation et de l'emploi se sont à nouveau mobilisés dans le cycle de concertations territoriales** qui ont été organisées entre le 2 mars et le 11 mai 2023. Ces échanges ont approfondi et précisé, sur les enjeux de l'accessibilité et de la compensation du handicap, les priorités du nouveau Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations et de l'orientation Professionnelles (CPRDFOP) adopté par le Conseil régional le 26 octobre 2023.

En prolongement de ce nouveau CPRDFOP, renouvelant une démarche concertée et de recherche de complémentarité avec les partenaires, le PRAFQPH 2023 – 2028 propose de conduire la politique régionale pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes en situation de handicap autour de 3 priorités :

1. Consolider l'accès à la formation pour développer la qualification

2. Sécuriser les parcours d'accès à la qualification en garantissant l'accessibilité pédagogique de toutes les formations
3. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes formées

Pour la Région, ce programme porte l'enjeu de contribuer à une société inclusive, qui garantisse, pour les personnes handicapées, l'exercice de leurs droits et de leur pleine citoyenneté. Il contribuera à l'ambition 2 de Néo Terra et à son objectif d'allier inclusion et transitions dans les parcours de formation professionnelle.

## **Incidence Financière Régionale**

La mise en œuvre du programme s'inscrira dans le cadre budgétaire adopté chaque année par le Conseil régional.

## **Autres Partenaires mobilisés**

Etat, service public de l'emploi, AGEFIPH, FIPHFP, Agence Régionale de Santé, organismes de protection sociale, entreprises adaptées, organisations syndicales et associations représentatives des personnes handicapées.

---

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE

## SEANCE PLENIERE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023

**N° délibération : 2023.2102.SP**

N° Ordre : **12**

Réf. Interne : 2431163

A - ECONOMIE ET EMPLOI

**A10 - FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**110B - Insérer les publics spécifiques**

### **OBJET : Former, au delà du handicap : Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées 2023 - 2028**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 4221-1,  
Vu le Code du Travail et notamment les articles L5211-2, L6121-1 et suivants,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite "loi handicap" pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
Vu la délibération n°2023.1727.SP du 16 octobre 2023 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine relative à l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) Nouvelle-Aquitaine 2023-2028,  
Vu la délibération n°2023.2083.SP du 13 novembre 2023 relative à l'adoption de Néo Terra,  
Vu l'avis du Conseil Économique social et environnemental régional,  
Vu la commission n°3 "Formation Professionnelle, Emploi, Apprentissage" réunie et consultée.

Un diagnostic actualisé de la situation des personnes handicapées sans emploi met en évidence les nombreux freins qu'elles rencontrent, et parfois cumulent, dans leur accès à la formation, à la qualification et à l'emploi. Plutôt âgées, 52% ont plus de 50 ans, ces personnes sont aussi moins qualifiées. Même si on note une légère amélioration, 61% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont toujours un niveau inférieur au Bac (43% pour la DEFM totale). 65% déclarent au moins un frein périphérique à l'emploi, alors que cette part est de 31% pour les autres demandeurs d'emploi. Malgré un taux d'accès à la formation qui se situe à 12% des entrées en formation (taux d'accès aux formations financées par la Région, Pôle emploi et l'AGEFIPH en Nouvelle-Aquitaine), les personnes en situation de handicap accèdent en revanche toujours difficilement à l'emploi et sont confrontées plus que les autres au chômage de longue durée qui dépasse 2 ans pour 32% d'entre elles (25% pour le tout public).

La Région Nouvelle-Aquitaine promeut dans ses politiques publiques une approche inclusive, au service de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation

de handicap. Son action contribue aux objectifs fixés par la loi handicap du 11 février 2005, qui établit les grands principes d'accessibilité au droit commun et d'obligation de compensation.

Depuis la loi du 5 mars 2014, c'est à la Région que revient la responsabilité de définir et mettre en place un Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH), « en concertation avec l'Etat, les acteurs du service public de l'emploi, l'AGEFIPH, le FIPHFP, les organismes de protection sociale, les organisations syndicales et les associations représentatives des personnes handicapées ». Seule parmi les Régions, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est emparée de ce levier pour proposer à ses partenaires d'agir résolument, mais dans un cadre concerté et dans une recherche de complémentarité, en vue d'améliorer dans les faits l'insertion des personnes handicapées dans la société et sur le marché du travail.

En prolongement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la Région favorise avec le PRAFQPH la mobilisation de tous les acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi en faveur de la réussite des parcours des personnes handicapées.

Le PRAFQPH 2018-2022 de Nouvelle-Aquitaine a donné lieu à des réalisations et à des résultats significatifs.

Au titre de ses réalisations il a été le support pour, avec l'AGEFIPH et l'ARS en particulier, cofinanceurs, assurer le déploiement dans l'ensemble de Nouvelle-Aquitaine du Centre de Ressources Formation Handicap (CRFH). Par l'expertise de ses équipes, celui-ci constitue le principal levier d'incitation et d'appui aux opérateurs de formation afin qu'ils s'ouvrent concrètement à une démarche d'accessibilité de leurs offres et qu'ils mobilisent, le cas échéant, les dispositifs de compensation de handicap. Grâce à cette action, on comptait, fin 2022, 661 centres de formation engagés dans une démarche contre 87 en 2019. Ils devraient être près de 800 fin 2023. Plus de 4200 professionnels ont été rencontrés sur la période. Le CRFH propose en outre un appui à la professionnalisation des acteurs dont plus 1300 ont bénéficié d'au moins une action entre 2018 et 2022. C'est également au titre du plan d'actions du PRAFQPH, en lien avec le PRTIH, que la Région et l'Etat ont sollicité auprès de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'Observatoire Régional Emploi-Formation (OREF), d'animer un nouvel Observatoire de l'emploi et de la formation des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine. Cet observatoire rassemble et met à disposition des décideurs publics, des professionnels et du grand public un ensemble de données éclairant la situation des personnes handicapées en matière d'emploi et de formation.

Au titre des résultats, le plus significatif est l'augmentation continue, jusqu'à atteindre 14% fin 2022, du taux de personnes handicapées parmi les bénéficiaires dispositifs de formation de la Région, proportion sensiblement plus élevée que la part de ces personnes dans la demande d'emploi en général et par rapport à ce qui est observé en la matière dans les autres régions.

S'appuyant sur ces réalisations et ces résultats, la Région et ses partenaires confirment leurs engagements avec un nouveau PRAFQPH pour la période 2023-2028.

Le PRAFQPH Nouvelle-Aquitaine 2023-2028 est le fruit d'une concertation menée avec l'ensemble des partenaires de la Région lors de 4 rencontres organisées dans les territoires. Ces échanges ont réuni près de 330 participants au total. Ils ont été animés autour de 3 thématiques, permettant d'appréhender l'ensemble du parcours de la personne, et en écho à des enjeux identifiés dans le contexte de 2022 caractérisé par la

diminution sensible du chômage et les évolutions en cours, accélérés depuis 2020, des procédés pédagogiques :

- ✓ l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap : enjeux, attractivité, ouverture du champ des possibles
- ✓ la formation en distanciel : un nouvel environnement de formation. Quels enjeux et quels impacts pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap
- ✓ la relation formation-emploi : renforcement de la formation comme passerelle d'accès à l'emploi

S'inscrivant dans une logique, souhaitée par les acteurs, de continuité des actions positives engagées dans le cadre du précédent PRAFQPH, mais aussi d'ajustement permanent, ce nouveau programme vise à poursuivre les efforts et à conforter les impacts déjà observés. Il est question d'aller plus loin pour le développement de l'accessibilité et la compensation. Il s'agit également de renforcer le rapprochement entre les acteurs et les dispositifs du droit commun et les actions plus spécifiques, ou encore, sur la thématique centrale de l'orientation professionnelle, de faire évoluer les représentations et d'ouvrir le champ des possibles pour les personnes en situation de handicap. Sur ce dernier point, une attention particulière sera maintenue à l'observation des mutations du travail et des métiers, à l'aune des transitions écologiques et énergétiques, mais aussi des évolutions technologiques que peut laisser augurer la diffusion de l'intelligence artificielle notamment.

Le PRAFQPH doit s'incarner dans un cadre de travail souple et adaptable afin de faire face aux évolutions rapides, telles que l'accessibilité des formations à distance ou la fluidification du lien entre formation et emploi au moment où les difficultés des entreprises à recruter ouvrent des opportunités inédites.

Ce programme ambitieux est resserré autour de 10 objectifs au service des 3 priorités suivantes :

1. Consolider l'accès à la formation pour développer la qualification
2. Sécuriser les parcours d'accès à la qualification en garantissant l'accessibilité pédagogique de toutes les formations
3. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes formées

Ces priorités et objectifs contribueront au déploiement des solutions pour toutes et tous dans le cadre de Néo Terra, participant à inscrire les solidarités au cœur des transitions.

**Après en avoir délibéré,**

**Le CONSEIL REGIONAL décide :**

**- d'APPROUVER** les termes du Programme régional pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées, tel que joint en annexe.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil Régional,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Al Rousset', written over a horizontal line.

ALAIN ROUSSET